

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-2000-13-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT PÉNAL GÉNÉRAL G-2000
VISANT À RÉGLEMENTER LE PAVAGE DES ESPACES DE STATIONNEMENT ET À
RETIRER L'OBLIGATION D'ÉMETTRE UN AVIS D'INFRACTION AVEC DÉLAIS
AVANT D'ÉMETTRE UN CONSTAT D'INFRACTION POUR DES NUISANCES
D'ENTRETIEN DE TERRAIN**

ATTENDU QU'il est opportun d'ajouter un article au chapitre des nuisances du règlement G-2000, afin de donner un levier aux inspecteurs lorsque le délai de prescription est dépassé;

ATTENDU QU'un avis de motion 2024-06-356 du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Gendron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement G-2000 est modifié, à son chapitre 1 – Les nuisances, par l'ajout de l'article 1.42 suivant :

« Le fait de laisser ou tolérer un espace de stationnement non pavé constitue une nuisance et est prohibé. »

Article 3

Le règlement G-2000 est modifié, à son chapitre 3 – Entretien des terrains (fauchage, nettoyage et nivellement) dans la ville de Châteauguay, en son article 3.4, par l'abrogation à sa fin des termes suivants : « , si dans un délai de cinq (5) jours de calendrier de la réception de cet avis, il y a eu défaut de s'exécuter »

ENTRÉE EN VIGUEURArticle 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 10 juillet 2024.

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	10 juin 2024
Dépôt du projet de règlement :	10 juin 2024
Adoption du règlement :	2 juillet 2024
Entrée en vigueur :	10 juillet 2024
